

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°13 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-022/PRES DU 31 DECEMBRE 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT SIGNE LE 12 JUILLET 2021 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE BNP PARIBAS FORTIS SA/NV POUR LA REALISATION DU PROJET DE MOBILITE URBAINE DU GRAND OUAGA (PMUGO).

Présenté au nom de la Commission du développement durable par les députés **Seyibo ZAMPOU** et **Noufou ZIDWEMBA**, rapporteurs.

Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le lundi 06 juin de 12 heures 20 minutes à 13 heures 07 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Salif SANFO, Vice-président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2021-022/PRES du 31 décembre 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement signé le 12 juillet 2021 entre le Burkina Faso et la Banque BNP Paribas SA/NV pour la réalisation du Projet de mobilité urbaine du Grand-Ouaga (PMUGO).

Auparavant, les députés Seyibo ZAMPOU et Noufou ZIDWEMBA ont été désignés pour prendre part aux travaux de la COMFIB, saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, le mardi 31 mai 2022 de 20 heures 39 minutes à 21 heures 20 minutes et le jeudi 02 juin 2022 de 22 heures 11 minutes à 23 heures 52 minutes, sous la présidence du député Yves KAFANDO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) ;
- appréciation et avis de la Commission.

I- COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Les rapporteurs ont présenté le compte-rendu en trois points :

- présentation de l'exposé des motifs par le gouvernement;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article.

I.1. PRESENTATION DE L'EXPOSE DES MOTIFS

L'exposé des motifs, présenté par le Colonel major Omer BATIONO, ministre de l'Administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité, est contenu dans le rapport de la Commission des finances et du budget, saisie au fond.

I-2. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations relatives :

- aux raisons qui justifient l'acquisition des bus avant la réalisation des infrastructures notamment de voirie ;
- aux modalités de prise en compte des personnes affectées par le plan de réinstallation ;
- à la nécessité de rassurer la Représentation nationale de la prise en compte des aspects sécuritaires dans le présent projet ;
- à la prise en compte dans la réalisation du projet de la construction de parkings dans la ville de Ouagadougou ;
- aux mesures envisagées dans le projet pour les populations de Ouagadougou résidant en zones non loties ;
- à la politique envisagée par le gouvernement pour sensibiliser la population sur l'adoption des pratiques de transport en commun au Burkina Faso ;
- à l'explication du concept de Grand-Ouaga ;
- au suivi rationnel du présent projet ;
- à la nécessité d'associer à ce projet la déconcentration des services publics pour plus d'efficacité.

I-3 EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, la COMFIB a procédé à l'examen du projet de loi article par article et y à apporter des amendements.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu des députés rapporteurs, la Commission du développement durable (CDD), estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de mettre en place une nouvelle offre de transport collectif efficient et respectueux de l'environnement et d'asseoir une gouvernance des mobilités quotidiennes dans le Grand-Ouaga à travers l'opérationnalisation du Conseil des transports dudit Grand Ouaga. Elle permettra également, de lutter contre les externalités négatives aujourd'hui constatées dans le système de transports urbains telles que la congestion du trafic, les accidents de la voie publique, la pollution atmosphérique, l'aggravation des vulnérabilités, etc.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 06 juin 2022

les rapporteurs



Seyibo ZAMPOU



Noufou ZIDWEMBA

Le Vice-président



Salif SANFO

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	SANFO Salif	OSC
2.	NIGNAN Dida	FDS
3.	BONKOUNGOU Sayouba	FVR
4.	HAMA Sambaré	FVR
5.	TRAORE B. Bonaventure	FVR
6.	KABORE Issaka Sidnoma	FVR
7.	ZIDWEMBA Noufou	FDS
8.	BENE Saïdou	FDS
9.	OUEDRAOGO Séguéni Bakary Abdou	RPF
10.	ZAMPOU Seyibo	RPF
11.	GARIKO/SANOGO Korotoumou	RPF

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	RPF
2.	YAMBKOU DOUGOU Valentin	OSC
3.	ZAIDA Pascal	OSC

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur Parlementaire
2.	MINOUNGOU/YAMEOGO P. Sabine	Administrateur Parlementaire
3.	OUEDRAOGO /ZAMPALEGRE Aïcha	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de Liaison